



Durée légale d'une mise à pied ?

Par **Platoon**, le **17/09/2009** à **20:45**

Bonjour,

Mon épouse va être licenciée pour faute grave. Un licenciement qui se voudrait être abusif mais la justice tranchera.

Lors de son 1er entretien le 07.09.2009 avec sa hiérarchie il lui a été notifié une mise à pied et remis une *convocation à entretien préalable de licenciement*. Aujourd'hui (17.09.2009) elle s'est rendue à son entretien mais n'a rien signé quand à son licenciement ! Le problème étant que pendant la durée de mise à pied elle n'est pas payée et que pour l'instant cela fait 10 jours. Nous avons 2 enfants et je n'ai pas un gros salaire, le mois s'annonce difficile. Peuvent-ils faire trainer une mise à pied indéfiniment ?

Par avance, merci de votre contribution.